

*Vincent Regnault, Avocat
Conseiller juridique principal
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3102
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vregnault@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com*

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Le 3 octobre 2012

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

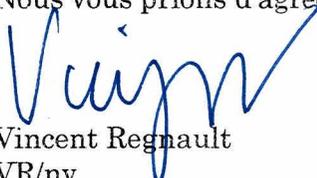
Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2012
Notre dossier : 312-00530
Dossier Régie : R-3809-2012

Chère consœur,

Nous prenons connaissance à l'instant de la nouvelle correspondance des procureurs de TCPL.

Nous entendons y donner suite, comme annoncé dans notre correspondance du 2 octobre dernier. Il s'agit là à notre avis du droit strict de Gaz Métro qui s'est objectée à certaines demandes de renseignements. TCPL avait le droit de contester les motifs de nos objections et Gaz Métro d'y répliquer pour clore cette partie du débat. Quant à la demande de confidentialité, Gaz Métro a exposé ses motifs au soutien de celle-ci, TCPL les a contestés et Gaz Métro est donc en droit d'y répliquer pour clore cette autre partie du débat.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.



Vincent Regnault
VR/nv